



HÔPITAL DE LAVAUR



Lavaur, le jeudi 24 septembre 2009

## UN DIRECTEUR, UNE CGT ! CHSCT du 21/09/09

Le DSSI étant en CA, le Directeur des Finances n'étant pas encore arrivé et le DRH étant lui à temps partiel chez nous et retenu ce jour au CHU, seul le directeur était présent ! Egal à lui même : intransigeant.

### 1. CONDITIONS DE TRAVAIL MEDECINE : Question CGT et FO

Le directeur nous présente une proposition d'organisation du travail des Infirmières pour ce service. Les fiches de postes auraient été élaborées par les équipes : modification des horaires de travail avec 2 postes IDE le matin, puis 2 l'après-midi avec le renfort d'une infirmière qui ferait la journée entière serait la meilleure solution pour la direction. La mise en place de cette nouvelle organisation se fera le 1<sup>er</sup> octobre 2009 et sera évalué dans 6 mois.

**Commentaires CGT :** La direction ne fait aucun effort, c'est l'équipe qui accepte une réorganisation. Quant aux médecins qui devaient aussi revoir leur organisation, pour l'instant c'est : rien, nous leur demandons de faire un effort !!! Ce n'est pas à l'équipe seule de faire face. Sinon comme d'habitude, la médecine ne devra compter que sur elle-même et sur la CGT, nous ne lâcherons pas cette équipe et participerons à l'évaluation (Avril 2010).

### 2. PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ (P.C.A.) : Question CGT et FO

Le directeur nous présente un document relatif au plan de continuité d'activité en cas de pandémie grippale. Ce plan prévoit les services ou activités devant être maintenus ou pouvant être suspendus de 1 à 2 semaines ou de 8 à 12 semaines, avec le nombre d'agent pouvant être redéployé dans d'autres services. La fermeture de l'école d'AS est envisagée, ces AS seraient dispatchées dans les services avec la fonction d'ASH. D'autres activités seraient elles aussi suspendues tel que le bloc (sauf césarienne), la salle de réveil, la stérilisation, l'ambulatorio, les consultations du CHU. La fermeture provisoire de services est aussi envisagée : FIAC, les hôpitaux de jour (resterait 1 HJ par secteur), la cafétéria... Ce document indique également l'organisation mise en place pour faire face à un absentéisme compris en 20 et 40 % : cela impliquerait la suspension et le refus des congés, la mise en place des 12 heures jour et nuit. Les heures supplémentaires ne seront pas payées mais récupérées. **Attention aux horaires en 12 heures...** Les stocks alimentaires en conserves et surgelés sont augmentés et des plats tout prêts surgelés ont été commandés mais les restaurants du personnel seront fermés. L'infirmière hygiéniste passera dans tous les services pour un rappel des règles d'hygiène et faire une formation concernant les protections individuelle et collectives. **La vaccination n'est pas obligatoire mais elle est recommandée.** La CGT a demandé qu'on ne présente pas cette dernière comme étant obligatoire. Mme PRODEL nous informe que 2 campagnes de vaccinations auront lieu : une pour la grippe saisonnière début octobre, mais comme il faut 21 jours entre les 2 vaccins, elle cessera mi-octobre. La 2<sup>ème</sup> campagne aurait lieu fin octobre pour le vaccin de la grippe H1N1 et se fera dans lieu à Lavaur à déterminer et par un médecin libéral.

### 3. MODALITÉ D'ACCÈS AU REGISTRE DES DANGERS GRAVES ET IMMIMENTS : Question CGT

Cet été le Long Séjour a été confronté à de gros problèmes de travail en sous effectifs avec parfois une seule infirmière intérimaire pour tout le service soit 60 résidents... dont plusieurs patients lourds et d'autres en fin de vie. Face à cette situation intolérable et aux problèmes de santé que cela entraîne chez les soignants, la CGT a officiellement demandé au directeur d'accéder au registre des dangers graves et imminents pour consigner ces situations et pour réunir un CHSCT extraordinaire afin de prendre les mesures adéquates. Refus du Directeur précisant que ces situations ne relevaient pas de ce registre et que les meilleurs légistes de France le lui avaient confirmé. Nous avons donc écrit à l'Inspection du travail et au Président du CA. Ce dernier dit ne pas être responsable des problèmes d'organisations

(par contre pour fermer la chirurgie : il l'est...) L'inspection du travail a signifié au directeur par courrier qu'il était dans l'illégalité et devait nous donner accès à ce registre.

Ce n'est pas au Directeur de dire si notre démarche est justifiée ou pas, d'autres sont là pour ça...

Celui-ci nous dit également que l'inspection du travail à tort et qu'il est dans son droit... Quel culot.

De plus, il nous informe que l'USLD a obtenu des financements car nous sommes USLD sanitaire, mais depuis quelques temps le « degré » de dépendance ayant diminué (nous n'aurions pas de résidents assez lourds), ces financements pourraient être revus et nous passerions en ULSD médico-social, ce qui signifierait encore moins de personnel...

**Commentaires CGT :** Quel mépris de la souffrance des équipes soignantes qui font leur possible pour assurer des soins de qualité avec du personnel en moins dans un service lourd. Quelle indifférence face à la santé de ces agents, quel manque de respect pour les résidents et les familles. Pour notre directeur, se retrouver seul à gérer 60 résidents âgés dont certains sont en fin de vie ne pose pas de problème !! Et que penser de ce chantage qui consiste à dire nous pourrions avoir encore moins de personnel si nous changions de statut... C'est méprisable.

Quant à la MAPAD, dont la CGT a aussi parlé, le directeur nous informe que suite à des problèmes de remplissage de lit, le déficit pourrait s'élever à 150 000 euros. Il pose le problème de la prise en charge de ce déficit et devinez qui va charger ? Les résidents qui verront leurs tarifs fortement augmenter l'année prochaine ! Inadmissible que des personnes âgées avec de faibles revenus pour la plupart supportent les erreurs de ceux qui sont en charges du remplissage des lits. Ceci étant les moyens ne sont pas à la hauteur de la lourdeur de ce service.

#### 4. INTERVENTION DES AIDES SOIGNANTES ET DES SAGES FEMMES AU BLOC : Question CGT

Nous avons déjà annoncé la possibilité de problèmes d'astreintes à la maternité et au bloc : Bingo ! Malheureusement nous avons raison ! Entre 18h et 20 h ainsi que les week-end et jours fériés, cela pose problème s'il y a une césarienne au bloc avec 2 accouchements à la maternité : qui reste en service pour assurer la continuité des soins aux mamans et aux bébés : personne !

L'attaché d'administration, décidément partout, a fait savoir que le problème serait revu : il serait temps...

#### 5. MODIFICATION DES HORAIRES DES SECRÉTAIRES DES URGENCES : Question CGT

Avec l'accord des 2 secrétaires des urgences, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009 les horaires seront les suivants :

Poste 1 de 9h à 17h et poste 2 de 11h à 19h en journée continue

#### 6. SERVICES EFFECTUANT DES HORAIRES DEROGATOIRES A LA LEGISLATION : Question CGT

La direction nous donne la liste des postes qui travaillent plus de 7h36 ou 7h40 par jour : Les sages-femmes, une infirmière au SMUR et 2 AS en USLD travaillent en 12 heures...

**Commentaires CGT :** Nous nous inquiétons d'une augmentation de ces horaires, attention aux fiches de postes et aux dérives. Mais la direction semble oublier les 7 ASH de l'USLD qui travaille en 11 heures.... Donc si vous travaillez plus de 7h36 ou 7h40 par jour, contactez la CGT nous informerons la DRH...

#### 7. FERMETURE DE LA PORTE COUPE-FEU EN PEDO-PSY : Question CGT

Le système artisanal qui maintient fermée une porte chez les Ados doit être enlevé pour des raisons évidentes de sécurité. En revanche nous demandons la mise en place d'un système d'ouverture/fermeture, convenant à l'équipe.

#### **CONCLUSION :**

Concernant l'accès au registre des dangers graves et imminents, nous avons remis au Directeur et au CHSCT une déclaration relative à la qualité des soins, aux conditions de travail et à la responsabilité hiérarchique (déclaration consultable sur notre site internet). Mais nous avons des doutes sur la capacité du Directeur à comprendre le malaise des équipes. Pourtant, l'attention et les soins portés aux patients sont nos priorités, que nous soyons administratifs, techniques ou soignants. Nous rappelons au Directeur quelques synonymes du mot soin : application, aide, attention, égard, préoccupation, souci, précaution, sollicitude, surveiller, protéger... etc.

Ces mots n'auraient ils pas le même sens à la Direction ?

Il est clair que soin ne rimera jamais avec : rentabilité, flexibilité, productivité, ....

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Consultez notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr).

Permanence le mardi de 9 heures à 16 heures. Tél. : 30 38 mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

